



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

**Conseil Municipal**  
**Du 26 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **12 septembre 2025**  
Présents : **21**  
Votants : **27**

**ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoints  
Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Marie-Agnès DESCOUX	a donné pouvoir	à	Isabelle JODIN
Mildred PUISSANT	a donné pouvoir	à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Magalie BOUARFE
Franck PARIS	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Magali BOUARFE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**DELIBERATION N° 2025-36 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Convention de cession de la gaine du tronçon de la canalisation DN150 « branchement de pomponne »**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'acquisition se fera au prix de 1 euros HT soit 1.20 euros TTC,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 18 voix pour 9 abstentions (H. GUISE, N. BEELS, F. PARIS, M. BOUARFE, J-M. LONGEQUEUE, C. PRUDHOMME, M. BAPTISTA, D. FRANCOISE, J. BEDU)**

**APPROUVE** les termes de la convention de cession pour la gaine du tronçon de l'ancienne canalisation DN150 « Branchement de Pomponne »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 26 septembre 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET